

Bilan des qualifications aux fonctions de maître de conférences et de professeur, 1998

Alain Chenu

L'année 1998 a été marquée par le retour à la procédure de qualification en vigueur de 1992 à 1995, le CNU intervenant en première ligne dans l'examen des dossiers alors qu'en 1996 et 1997 les commissions de spécialistes effectuaient d'abord une sélection à l'échelon local. La 19^e section du CNU s'est donc trouvée à même, comme en 1992, d'avoir une vue d'ensemble au plan national des nouvelles candidatures à un emploi d'enseignant-chercheur en sociologie-démographie.

Les qualifiés de 1993, 1994 et 1995 se retrouvaient en mesure de faire acte de candidature jusqu'en 1998, 1999 et 2000 respectivement ; ceux de 1996 et 1997, initialement qualifiés pour un an, voyaient leurs droits étendus de 1998 à 2000 et de 1998 à 2001. Les candidats déjà qualifiés - peu d'entre eux le savaient - avaient la faculté de prolonger leur période de qualification en représentant leur candidature. Inversement certains qualifiés de 1996 ou 1997, qui dans un premier temps ignoraient que leur qualification avait été prolongée, ont retiré leur dossier en cours de procédure.

Les conditions de travail de la section

La 19^e section du CNU a siégé pendant une journée pour la qualification des professeurs (en traitant environ six dossiers à l'heure), et pendant quatre jours pour celle des maîtres de conférences (en traitant à peu près dix dossiers à l'heure). Chaque rapporteur avait eu à examiner environ 25 dossiers. Fidèle à sa tradition minimaliste, le Ministère n'avait offert aux membres de la section, en dépit de l'afflux prévisible des dossiers et de la longueur des sessions, ni le moindre café ou verre d'eau, ni les moyens en secrétariat qui permettraient d'alléger quelque peu le

travail du bureau. L'hospitalité des Universités de Paris VII et Paris V a permis à la section de travailler dans des locaux fonctionnels et bien situés. Au terme de la session, il revenait encore aux rapporteurs d'assurer la réexpédition des dossiers aux candidats ; M. le chef du bureau de l'organisation du recrutement des personnels de l'enseignement supérieur (DPE-E4) avait rappelé dans une note du 23 mars 1998 à l'attention des présidents des sections du CNU : " Après la réunion de la section, les rapporteurs, par l'intermédiaire de leur établissement d'exercice, feront retour aux candidats de leurs dossiers de travaux ". Ainsi l'appartenance au CNU offre l'occasion de faire alterner agréablement travail intellectuel et confection de colis, puis de tester la résistance de vagemestres appliquant avec plus ou moins de fermeté les consignes de limitation des dépenses d'affranchissement qu'ils ont généralement reçues de leur président d'université.

Lors de la qualification des professeurs, tous les membres de la section ont été présents de bout en bout. Lors des quatre jours des m.c., quelques collègues ont dû s'absenter brièvement, mais toutes les décisions ont été prises en présence des deux rapporteurs, et toujours dans des conditions de quasi plenum. Lorsque les avis des deux rapporteurs étaient favorables et qu'aucun membre de la section n'avait de réserve à exprimer, les rapporteurs présentaient généralement une version condensée de leur analyse du dossier ; de la sorte les autres cas pouvaient être examinés de manière un peu moins succincte. Il avait été convenu en début de session que les décisions acquises à une courte majorité seraient réexaminées en fin de session au vu de l'ensemble des cas traités, ce qui a été fait pour une dizaine de dossiers de maîtres de conférences et a abouti à quelques renversements au bénéfice de candidats qui avaient d'abord été écartés.

Une fois de plus, la session a mis en relief l'hétérogénéité des pratiques des jurys de thèse ou d'habilitation, hétérogénéité qui est une des justifications principales de l'existence du CNU.

Pour les habilitations, telle université exige que le candidat ait publié au moins un ouvrage, tel autre qu'il soit passé sous les fourches caudines de revues scientifiques à comité de lecture, tel autre encore que le mémoire de synthèse dépasse un certain nombre de pages. Pour les thèses, la dérive vers la plus haute mention étant assez générale, certains rapports de soutenance relèvent que telle ou telle mention a été attribuée à l'unanimité, ou au contraire à la majorité simple, d'autres rapports sont muets sur les conditions dans lesquelles la décision a été acquise ; certains établissements réservent les félicitations aux cas où le jury est unanime à les proposer. Cette diversité s'élève à la puissance deux lorsqu'on prend en compte les disciplines connexes de la sociologie et de la démographie, l'hétérogénéité la plus flagrante - mais elle est bien connue - concernant le niveau de l'habilitation qui diffère très peu de la thèse dans les disciplines à agrégation du supérieur. Au total, les membres du CNU devraient, pour être en mesure de porter des avis pleinement qualifiés, détenir une vaste connaissance de ces pratiques locales et disciplinaires, là où en principe une grille unique prévaut pour des diplômes réputés nationaux ; en fait cette connaissance, inégalement répartie, s'accumule progressivement au fil des sessions et se perd partiellement d'une génération de rapporteurs à la suivante.

On constate par ailleurs que quelques jurys de thèse ou d'habilitation font assez mal leur travail. Les uns, schizoïdes, attribuent à l'unanimité la meilleure mention possible et signent un rapport de soutenance qui laisse entrevoir des faiblesses abyssales dans le dossier du candidat. Les autres, heureusement très peu nombreux, étalent leur insuffisance sans retenue. Tel rapport tient sur une demi page. Tel autre est qualifié de torchon par un rapporteur. Quelques uns, de nombreux mois ou même plusieurs années après la soutenance, sont totalement absents ; à défaut de copie du rapport l'administration de l'université en question a délivré un certificat de carence. Dans tous ces cas, la responsabilité des membres du CNU s'alourdit : les plus raides donneront d'emblée un avis négatif, d'autres, soucieux de ne pas faire subir au candidat le poids des conséquences de son jury, effectueront des relances, puis se livreront à une lecture approfondie des travaux figurant au dossier (parfois la thèse manque aussi, en ce cas la décision est presque automatiquement défavorable). Certains membres du 2^e collège - et même du premier - ne s'engagent qu'avec réticence dans de telles évaluations ou réévaluations qui peu ou prou mettent en cause la compétence de collègues en place.

Souvent le travail des rapporteurs est rendu plus difficile par la présentation inadéquate des C.V. et listes de travaux. Deux faiblesses sont fréquemment relevées.

Certains candidats ignorent, ou feignent d'ignorer, ce qu'est une publication. Une publication est un texte effectivement paru dans un ouvrage ou une revue portant un numéro ISBN ou ISSN. Les autres textes (à l'exception des thèses et mémoires de synthèse d'habilitation) présentent généralement moins d'intérêt pour les rapporteurs, puisque leur diffusion est restreinte ou nulle. Il peut être utile de mentionner des textes à paraître, mais il est indispensable d'établir de nettes différences entre ce qui est sous presse, ce qui a fait l'objet d'une décision favorable de l'éditeur (avec ou sans modifications demandées ; conseil aux candidats : joindre une copie des contrats ou courriers d'acceptation), ce qui a été proposé à la publication, ce qui est écrit mais non proposé, ce qui est en préparation mais non encore écrit. Une des corvées les plus fastidieuses (et les plus récurrentes) d'un rapporteur auprès du CNU ou d'une commission de spécialistes est d'éplucher une bibliographie interminable pour s'assurer que de véritables publications ne sont pas noyées dans une masse de mémoires ou rapports plus ou moins confidentiels, de manuscrits, de communications à des colloques peu sélectifs, de notules, de projets non aboutis. Un conseil donc aux candidats : hiérarchiser l'information, donner des références précises (avec toutes les indications habituelles, pagination et lieu d'édition notamment), distinguer les recensions des articles, caractériser les revues ou les éditeurs s'ils sont peu connus, donner un résumé des publications importantes.

Certains candidats ignorent, ou feignent d'ignorer, que la définition de leur appartenance disciplinaire va être cruciale dans l'évaluation de leur dossier. Un bon C.V. doit donc indiquer clairement de quelles disciplines relèvent les diplômes de second et troisième cycle, les membres du jury de thèse, les matières enseignées,

les institutions de recherche et d'enseignement auxquelles appartient ou a appartenu le candidat.

Qualification aux fonctions de maître de conférences

Sur 359 candidats, 343 ont finalement présenté un dossier complet. 185 (54 %) ont été qualifiés. En 1992, sur 330 candidats, 43 % avaient obtenu leur qualification. Les informations pour 1992 sont issues de l'article de Pierre Tripier, "Campagne de qualifications 1992. Dossier statistique", *La Lettre de l'ASES*, n° 12, 1992.

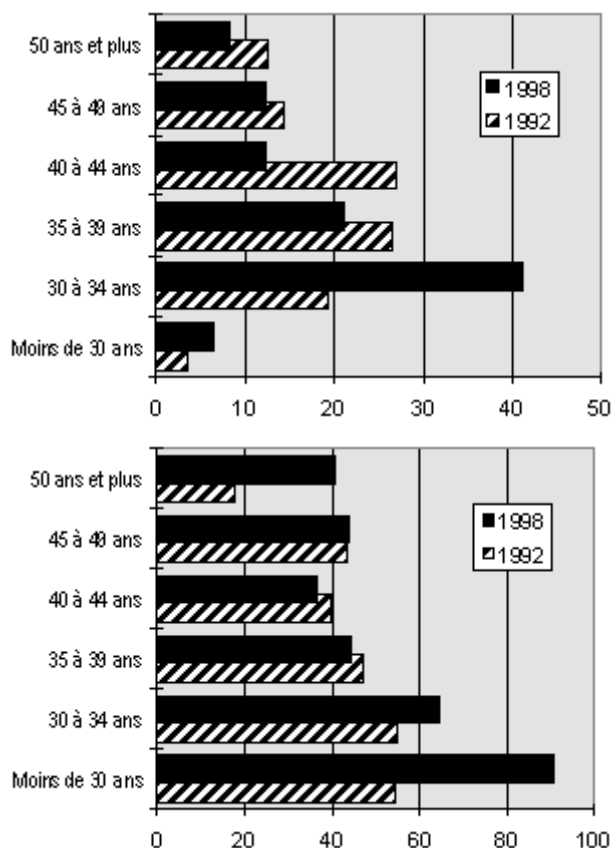
Les candidates ont eu de meilleures chances que les candidats. Les taux de qualification sont de 60 % et 49 % respectivement ; en 1992 ils étaient identiques pour les deux sexes. 37 % des candidats et 48 % des qualifiés sont des femmes.

On observe un abaissement sensible de l'âge moyen des qualifiés, qui est en 1998 de 35,8 ans, contre 39,3 en 1992. En 1998, 47 % d'entre eux ont moins de 35 ans, en 1992 22 % seulement étaient dans ce cas.

Le taux de qualification décroît avec l'âge. L'avantage des plus jeunes est plus marqué en 1998 qu'en 1992, mais le taux de qualification globalement plus élevé en 1998 est largement fonction de la plus grande jeunesse des candidats de 1998.

Les deux tiers des candidats ayant soutenu leur thèse en 1997 ou 1998 obtiennent leur qualification. Le taux passe à la moitié pour ceux qui ont soutenu en 1995 ou 1996, et à 35 % pour les autres. Des écarts similaires s'observaient en 1992.

Le niveau d'exigence du CNU en matière de publication est fonction de l'âge. Un candidat de trente ans présentant un bon rapport de soutenance et ayant un peu d'expérience d'enseignement de la sociologie peut présenter un dossier de publication à peu près vide en ayant de grandes chances d'être qualifié. Le même dossier émanant d'un candidat sensiblement plus âgé sera probablement refusé.



Répartition par âge des qualifiés (%) Taux de qualification selon l'âge (%)

La qualification est bien sûr plus difficile pour les candidats dont le directeur de thèse ne relève pas de la 19e section du CNU. On note que le taux de succès des candidats ayant un directeur politiste est presque aussi élevé que pour les directeurs sociologues ou démographes, alors qu'il est seulement de trois sur dix pour l'ethnologie, discipline traditionnellement très proche de la sociologie. La composition du CNU, avec la part d'aléa qu'elle présente, permet probablement à certaines sensibilités interdisciplinaires de s'exprimer mieux que d'autres. Ces chiffres doivent toutefois être interprétés avec prudence, eu égard à la faiblesse des effectifs observés et aux incertitudes sur le classement de certains directeurs.

Discipline CNU du	Qualification			Taux de qual. (%)
	Oui	Non	Total	
directeur de thèse				
Sociologie, démographie	127	63	190	67
Ethnologie, préhistoire	8	20	28	29
Science politique	15	9	24	63
Science économique	7	10	17	41
Psychologie	2	10	12	17
Histoire	3	9	12	25
Sciences de l'éducation	2	5	7	29
Autres, indéterminés	21	32	53	40
Total	185	158	343	54

Le rapport des chances d'être qualifié plutôt que de ne pas l'être, selon que l'on est en thèse avec un directeur sociologue ou non, était de 2 en 1992, il passe à 3 environ en 1998 : dans le cadre d'une augmentation globale du taux de qualification, la 19^e section est un peu plus exigeante quant à l'appartenance disciplinaire en 1998 qu'en 1992.

	<i>Campagne 1998</i>				<i>Campagne 1992</i>			
	<i>Oui</i>	<i>Non</i>	<i>Total</i>	<i>Taux de qualif.</i>	<i>Oui</i>	<i>Non</i>	<i>Total</i>	<i>Taux de qualif.</i>
<i>Disc. CNU du dir. de thèse</i>								
<i>Sociologie, démographie</i>	127	63	190	67	90	87	177	50
<i>Autres, indéterminés</i>	58	95	153	38	48	95	143	33
<i>Total</i>	185	158	343	54	138	182	320	43

**Qualification des maîtres de conférences en sociologie-démographie selon
l'établissement de soutenance de la thèse**

Etablissement	Qualifications 1998				Qualifications 1992			
	Oui	Non	Total	% qual.	Oui	Non	Total	% qual.
EHESS Paris	26	21	47	55	29	21	50	58
Paris 5	15	15	30	50	6	24	30	20
Paris 10	15	12	27	56	12	14	26	46
Paris 7	10	12	22	45	15	19	34	44
Paris 1	11	6	17	65	1	10	11	9
Paris 8	9	7	16	56	6	7	13	46
Paris IEP	13	2	15	87	4	0	4	100
Toulouse 2	6	9	15	40	5	9	14	36
Strasbourg	7	3	10	70	4	5	9	44
Aix-Marseille 1	3	5	8	38	5	10	15	33
Lille 1	4	4	8	50	2	1	3	67
Nantes	7	1	8	88	1	1	2	50
Bordeaux 2	4	3	7	57	2	4	6	33
Lyon 2	5	2	7	71	15	2	17	88
Grenoble IEP	3	3	6	50	/	/	/	/
Paris 3	2	4	6	33	0	3	3	0
Paris 4	1	4	5	20	3	3	6	50
Grenoble 2	1	3	4	25	1	5	6	17
Picardie	2	2	4	50	0	1	1	0
Rouen	1	3	4	25	1	1	2	50
Tours	2	2	4	50	/	/	/	/
Bretagne occidentale	2	1	3	67	/	/	/	/
EHESS Marseille	3	0	3	100	/	/	/	/
Franche-Comté	3	0	3	100	/	/	/	/
Perpignan	2	1	3	67	/	/	/	/
Strasbourg 1	1	2	3	33	4	5	9	44
Aix-Marseille 2	1	1	2	50	/	/	/	/
Aix-Marseille 3	2	0	2	100	/	/	/	/
Bordeaux 3	2	0	2	100	/	/	/	/
Lyon 1	0	2	2	0	/	/	/	/
Nice	1	1	2	50	/	/	/	/
Paris 2	0	2	2	0	/	/	/	/
Paris 9	2	0	2	100	0	2	2	0
Rennes 2	1	1	2	50	1	0	1	100
Toulouse 1	2	0	2	100	/	/	/	/
Caen	0	1	1	0	2	1	3	67
Autres établ. (France)	7	10	17	41	2	3	5	33
Etranger	5	9	14	36	//	//	//	//
Inconnu	4	7	11	36	8	27	35	23
Total	185	158	343	54	129	178	307	42

Les établissements gros fournisseurs sont à peu près les mêmes en 1998 et six ans auparavant : l'EHESS vient en tête avec une cinquantaine de candidats, Paris V, Paris X et Paris VII suivent avec une trentaine chacun. Les taux de succès de Paris I et Paris V se sont améliorés et rapprochés de la moyenne.

[Liste nominative des qualifiés](#) aux fonctions de Maître de Conférences.

Qualification aux fonctions de professeur

Sur 57 candidats, 53 ont finalement présenté un dossier complet. 34 (64 %) ont été qualifiés. En 1992, les candidatures étaient plus abondantes (78 dossiers complets), mais le taux de qualification beaucoup plus faible (35 %, 27 qualifiés). En 1998, 9 des 14 candidates ont été qualifiées (9 sur 25 en 1992). Les taux de qualification sont à peu les mêmes pour chacun des deux sexes, en 1998 comme en 1992, mais la part des femmes a légèrement diminué. L'âge moyen des qualifiés atteint 48,4 ans, ce qui est beaucoup (en 1992 il était de 47,6). Le taux de qualification est à peu près indépendant de l'âge des candidats (en 1992 beaucoup des plus jeunes avaient échoué).

Parmi les 36 candidats actuellement maîtres de conférences, 24 ont été qualifiés. Parmi les 17 autres, 10 l'ont été - soit un taux un peu plus faible, mais l'écart n'est pas significatif.

[Liste nominative des qualifiés](#) aux fonctions de Professeur des Universités

Deux souhaits en vue d'un meilleur fonctionnement ultérieur

Les membres de la section ont entendu environ 800 rapports, ils ont rédigé en séance près de 200 motivations de refus. Pour qu'à l'avenir ils puissent effectuer dans des conditions un peu plus satisfaisantes et plus équitables un travail qui est manifestement soumis à des cadences de type industriel, il paraît souhaitable de mieux informer les candidats quant aux attentes du CNU, et d'améliorer la lisibilité des diplômes et des mentions.

Le Ministère pourrait faire figurer sur son site Internet (ou diffuser par d'autres moyens) une page ou deux de recommandations aux candidats à une qualification en 19^e section. Ces recommandations seraient définies conjointement par le CNU et le Ministère. Elles définiraient notamment les renseignements devant figurer sur les CV adressés au président de section avant la désignation des rapporteurs par le

bureau. Cette année, par exemple, la moitié environ de ces CV n'indiquaient pas la composition du jury de thèse. Le bureau s'efforce de limiter la redondance dans les évaluations et évite donc de désigner comme rapporteur un collègue qui a déjà été membre du jury du candidat, mais une fois sur deux il n'a pas été en mesure d'appliquer ce principe. Il serait aussi conseillé aux candidats de hiérarchiser la liste de leur travaux, de spécifier la discipline ou les disciplines dont relèvent leurs diplômes et leurs enseignements. Si les candidats se conformaient presque tous à ces consignes et libellaient leur CV selon un questionnaire assez standardisé, le travail ultérieur du bureau et de la commission serait simplifié. Si en outre des documents de travail récapitulatifs pouvaient être préparés par du personnel administratif mis pour quelque jours à la disposition de la section, les conditions de travail de la 19^e section mériteraient peut-être d'être qualifiées de bonnes.

La diversité des usages en matière d'attribution des mentions de thèses et d'examen préalable des dossiers d'habilitation est préoccupante. Il est certainement très difficile de la réduire. Ou bien le Ministère, entendant préserver le caractère national des diplômes, opère un travail d'harmonisation et met un terme à la prolifération des règlements adoptés par les conseils scientifiques des universités ; ou bien, à l'inverse, il laisse plus d'autonomie aux établissements - dans ce cas le plus sage serait probablement de renoncer à toute idée de grille unique de mentions. La question, complexe, dépasse le cadre d'une discipline.

7 mai 1998